



Conseil communal de Commugny
Commission de Gestion

Rapport de la Commission de Gestion sur les comptes 2020

Préambule

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour établir le rapport de gestion de l'année 2020, la Commission de Gestion (ci-après nommée « COGE ») s'est réunie à de nombreuses reprises, et les points qui l'ont principalement occupée sont les suivants :

- Exercice 2020
- Gestion des affaires.
- Discussions générale avec différentes commissions
- Visite du patrimoine
- ARSCO
- Déchetterie intercommunale
- Discussion générales avec la Municipalité
- Conclusions

1. Introduction

L'année 2020 fut une année compliquée à cause du Covid-19 qui a ralenti et empêché certaines activités qui étaient prévues.

La COGE estime que, dans son ensemble, le budget communal a été bien géré durant l'année 2020.

Pour rappel, la COGE a également le rôle de relever les divers points à améliorer dans l'administration communale et la gestion des affaires de la Municipalité, ceci dans un esprit constructif.

La Commission de Gestion a fonctionné avec 4 membres actifs pendant les 12 séances, car Mme Lis Karlsson était absente de Suisse pour raisons familiales pendant la période d'activité. Elle a proposé de

participer par téléphone mais cette possibilité n'était pas appropriée aux travaux à effectuer ni aux moyens techniques à disposition.

2. Exercice 2020

Situation financière de la commune :

Le résultat financier 2020 présente un déficit de CHF 342'410.73, bien moins que le déficit budgété de CHF 2'686'000.00. Ceci est dû d'une part à une forte diminution de la facture sociale, mais aussi de la diminution des réserves pour risques financiers.

3. Gestion des affaires

La COGE estime que la gestion des affaires dans l'administration communale s'est déroulée correctement et que les procédures appliquées dans diverses situations étaient, à sa connaissance, conformes à la réglementation en vigueur.

4. Discussions générales avec différentes commissions.

Nous constatons hélas que les années se suivent et se ressemblent. En effet, toutes les commissions avec qui nous avons discuté ont souligné le grand manque de communication de la Municipalité ce qui s'est traduit par une relation conflictuelle et non productive entre la Municipalité et le Conseil Communal.

Plusieurs commissions ont relevé que la Municipalité entame des projets, les développe et cela sans jamais consulter les commissions ad hoc, puis met ces dernières devant le fait accompli.

De plus la COGE permet de rappeler que le Conseil Communal a donné la compétence à la Municipalité pour engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour un maximum de CHF 40'000. Nous comprenons le contexte exceptionnel de la pandémie, mais il est vital de communiquer régulièrement sur des dépenses importantes non budgétées aux commissions ad hoc et particulièrement à la commission des finances. Malheureusement la Municipalité n'a pas annoncé plusieurs dépassements lors de l'exercice 2020.

Nous espérons que la nouvelle Municipalité s'appuiera plus sur les ressources fournies par les commissions.

5. Visite du patrimoine

Le 27 avril 2020, le Conseiller Municipal Yves Hermanjat a invité la COGE à visiter une partie du patrimoine.

Bâtiment de la Laiterie :

Extérieur : traces d'humidité jusqu'à mi-hauteur avec des dégâts sur le crépis de la façade. Cette humidité vient en grande partie de l'installation du congélateur dans le sous-sol du bâtiment. La proximité du ruisseau contribue également à l'humidité du bâtiment. Bien que récemment rénové, l'humidité est réapparue dans la salle de bain de l'appartement du 1er étage.

De plus, l'installation de congélation n'est plus aux normes et devra être remplacée.

Une fois de plus la question se pose de savoir s'il faut maintenir ce bâtiment de la laiterie. Il serait éventuellement possible de refaire une installation de congélation dans le petit bâtiment se trouvant dans le virage de la route menant à l'école : coût d'une nouvelle installation environ CHF 100'000

Nous attirons votre attention sur le fait que le taux de remplissage de ce congélateur a baissé à 67%. De plus, force est de constater que seulement 40% des utilisateurs sont des Commugnans.

La COGE recommande à l'unanimité la suppression de ce congélateur et une réflexion sur l'avenir de ce bâtiment.

Petit bâtiment à l'entrée de la cour de l'école :

Les soubassements et encadrements des fenêtres et portes ont besoin d'un coup de peinture car l'aspect fait un peu délabré.

Etant donné qu'il s'agit d'un travail simple, la COGE recommande que ce travail soit confié à un employé communal qui a quelques notions simples de peinture.

Ecole :

Selon le règlement officiel, un escalier de secours devra être installé vers l'arrière du bâtiment. L'aspect de la partie arrière de l'école est délabré et nécessite une rénovation rapide.

Salle de Gymnastique :

Il y des infiltrations d'eau qui doivent être éliminées.

Deux projets de rénovations sont à l'étude. La COGE recommande que les travaux soient entrepris rapidement.

UAPE : Il est prévu de faire des séparations au niveau des vestiaires. Il y a 72 enfants qui sont accueillis, la capacité maximale est de 84. Commugny paie les frais qui sont refacturés aux communes dont les enfants fréquentent cette institution.

Stand de tir :

Il appartient à plusieurs communes et les frais sont partagés. Il fait également assez délabré.

6. ARSCO

Deux membres de la COGE ont assisté à la présentation des comptes d'ARSCO 2020 le 21 avril. Leur rapport figure en annexe.

7. DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Voir rapport spécifique de la COGE.

8. DISCUSSION GENERALE AVEC LA MUNICIPALITE

Dans le cadre des deux discussions que nous avons eues avec la Municipalité, cette dernière nous a promis à plusieurs reprises des réponses écrites et nous a incité de ne pas prendre des notes. A ce jour (19 mai), nous n'avons toujours rien reçu.

LARC :

Un montant de CHF 75.000.00 a été hérité par la Société de Développement qui aujourd'hui a été remplacée par LARC. A notre demande de savoir où se trouve l'argent de ce leg, la Municipalité nous a assuré qu'il se trouve dans un fond de réserves, point que nous avons pu vérifier dans le bilan.

SDS :

A notre demande la Municipalité nous a confirmé les dépenses extraordinaires liées à la Covid-19, soit CHF 10'000 pour l'acquisition de matériel et produits désinfectants ainsi que CHF 60'000 pour des frais de surveillance à la déchetterie. Pour finir, un montant de CHF 150'000 a été dépensé pour des interventions SDS, suite à des problèmes de comportement inapproprié au village. Vu le contexte sanitaire, la COGE comprend le bien-fondé de cette démarche, mais reste perplexe quant à l'étendue des sommes dépensées. Raison pour laquelle nous avons demandé d'obtenir des rapports d'intervention de SDS dans le village, rapports qui nous ne nous jamais été transmis à ce jour.

ASSOCIATION DES SYNDIQUES DE TERRE SAINTE :

Association gérée par Founex elle existe depuis 2000. La contribution de CHF 45.00 par habitant et par an avec pour but de soutenir des événements culturels (soutien pour artistes de Terre Saine, l'Union Sportive de Terre Sainte, etc.)

LICENCIEMENT D'UN EMPLOYE COMMUNAL DE LA VOIRIE:

La municipalité nous a assuré que le licenciement a été fait en respectant le cadre légal. On ne sait pas si l'employé licencié saisira un avocat pour se défendre, ce qui pourrait causer des frais pour Commugny. La Municipalité nous informe qu'à ce jour, aucune démarche judiciaire n'a été entamée à l'encontre de la commune concernant ce licenciement.

RESSOURCES HUMAINES :

La COGE s'étonne de l'utilisation des ressources humaines et de l'externalisation de certains travaux et de façon générale de l'adéquation de la structure actuelle et de son impact financier.

TERRAIN DU BORNALET :

Suite au dernier changement sur l'utilisation du terrain du Bornalet, force est de constater un manque de réactivité de la Municipalité quant au développement possible de ce terrain situé en plein centre du village.

9. CONCLUSION

En conclusion, la COGE constate, que la collaboration avec la Municipalité n'a pas été facile, essentiellement dû à un manque de communication entre les différents organismes. Elle demande une fois de plus la prise en compte effective des recommandations des années précédentes telle que l'instauration d'une grille salariale. Notre principale recommandation à la nouvelle municipalité concernant l'exercice 2020 est l'amélioration de la communication entre la MUN et les différentes commissions et une meilleure utilisation de ses membres comme support aux projets de la MUN.

Nous sommes conscients que manque à ce rapport les réponses promises de la Municipalité qui nous a répondu en date du 20 mai et le rapport de gestion en date du 27 mai. Au vu des retards dans l'obtention

de ces documents promiss de longue date, nous n'avons pas eu le temps d'en prendre connaissance avant la finalisation de notre rapport.

Pour l'heure la COGE, à l'unanimité recommande au Conseil communal de Commugny d'accepter les comptes 2020, le rapport de gestion de la Municipalité et de donner décharge à la Municipalité, à la Boursière et à la COGE.

Fait à Commugny le 28 mai 2021

Les membres de la Commission de Gestion :

Ernesto Stahl (président) _____

Christophe Clerc _____

Lisset Marzari _____

Laurent Barbé _____

Lis Karlsson _____

Annexe :

Rapport COGE sur Exercice 2020 ARSCO

La COGE a été représentée à la présentation des comptes de l'ARSCO pour l'exercice 2020

La pandémie a amené une diminution des revenus de 50% des locations de salle des Rojalets et Necker. En même temps il y a des diminutions de coûts, tels chauffage, électricité. Nous apprenons que des personnes qui étaient engagés en temporaires sont passés en fixe auprès d'ARSCO, raison de la forte augmentation du poste traitement du personnel. Un nouveau poste a été créé avec l'engagement d'une secrétaire ce qui explique partiellement l'augmentation des frais de salaires consolidés de 13,07% par rapport à 2019. Ils ont gardé des auxiliaires pour effectuer des tâches supplémentaires de nettoyage « COVID »

Une demande d'éclaircissement a été demandée par le représentant de la commission de gestion de l'AJET sur une affectation de CHF 60'000 à une réserve « piscine & patinoire ». Le représentant de l'AJET s'insurge sur un amortissement déguisé d'un projet dont la construction n'a même pas encore commencé et cela sans l'aval de l'assemblée. C'est une décision du conseil d'administration, avec l'aval des représentants des municipalités propriétaires de l'ARSCO. Les reproches principaux sont cette décision de changement d'affectation au milieu de l'exercice pour un projet qui n'a pas concrètement commencé. Le trésorier et président persistent à dire qu'il s'agit uniquement d'une réserve et non pas d'un amortissement. Pour information, il est mentionné dans les commentaires des comptes annuels : *vu le résultat 2020, une réserve est créée pour permettre un amortissement partiel des montants engagés dans les honoraires et frais d'études.*

Le président nous apprend qu'à ce jour, les opposants au projet piscine/patinoire n'ont pas recouru au Tribunal Fédéral ce qui veut dire qu'ils pourraient commencer la mise-à-jour du processus de construction, soit recontacter les entreprises de construction. Ils espèrent commencer les travaux printemps 2022. Le président nous rend attentif que nombre de matière première ont augmenté de 20-30% pour le projet piscine-patinoire, mais aussi que les frais juridiques liés à l'opposition ne seront pas remboursés par les opposants conformément aux usances judiciaires suisses. A la question de savoir au cas il y a forte augmentation des coûts de constructions, les communes devraient revoter, il nous est répondu que non car la décision politique de construire ce projet a été validé et qu'ils n'ont pas besoin de l'aval des communes pour augmenter le budget qui nous le rappelons est de CHF 19,5mio.

Nous sommes également informés que l'ARSCO est en manque de salle de gymnastique. En effet, un certain nombre d'élèves ne peuvent pas suivre le nombre d'heures d'éducation physique conforme à la loi. C'est pourquoi, afin d'y remédier, ils ont été décidé d'acheter immédiatement une salle de gymnastique gonflable temporaire pour une durée de 5 ans et en même temps construire 2 salles de gymnastiques fixes proche de Necker. Durée des travaux: 6 semaines pour la temporaire et 3-5 ans pour les fixes. Coût estimé: CHF 500k pour la temporaire et CHF 11mio pour les fixes. Plus de détails seront donnés au début de la prochaine législature.

Christophe Clerc, vice-président COGE
Laurent Barbé